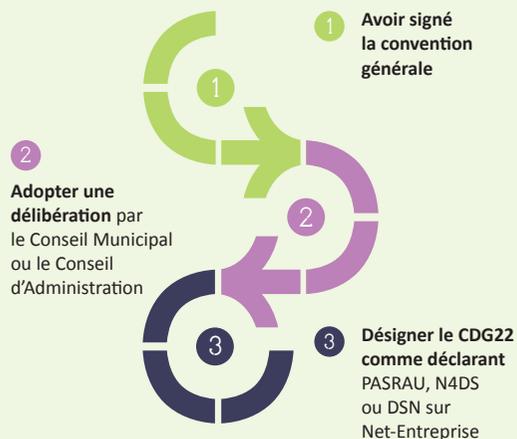


05 Les prestations complémentaires

- La saisie des déclarations trimestrielles,
- La création, la mise à jour et les saisies des éléments de carrières ayant une incidence sur la paie doivent être saisis par nos soins (nouveaux agents, arrêts maladie, avancement, etc.).
- Les bordereaux des déclarations annuelles de cotisation ; les déclarations mensuelles ; état supplément familial.

06 Comment adhérer à la prestation ?



NB : Consulter le Comité Technique pour avis, s'il y a modification de l'organisation.



07 Nous contacter

Gestionnaires paie à façon
T. 02 96 58 64 16
Mail : prestations.paies@cdg22.fr

Gestionnaires paie à distance
T. 02 96 58 59 74
Mail : paiesadistance@cdg22.fr



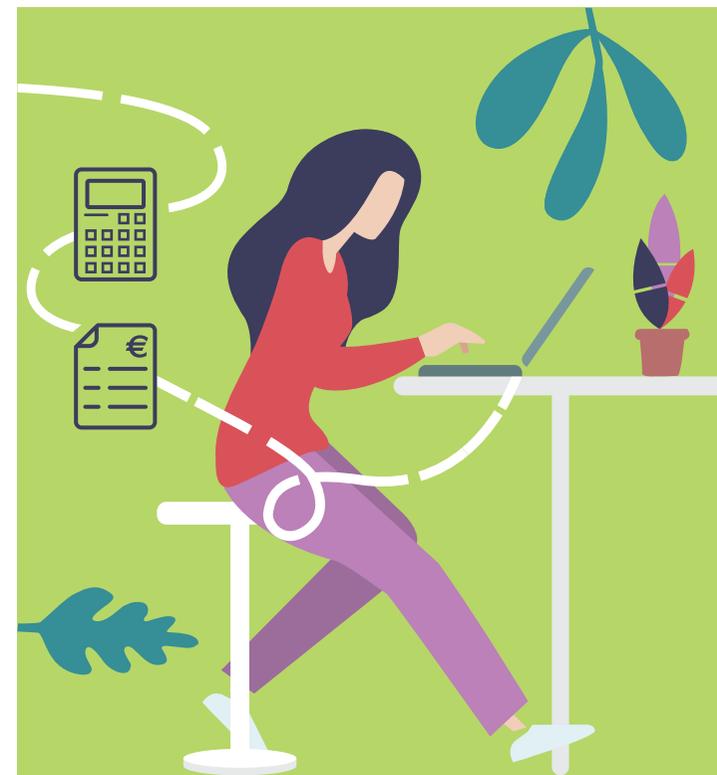
cdg²²
CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

Centre de Gestion
des Côtes d'Armor

1, rue Pierre et Marie Curie
ELEUSIS 2
BP 417 - 22194 Plérin cedex

Site www.cdg22.fr

des ronds dans l'eau www.drde.fr



Guide mission
**Prestation
paie**

Nous confier
vos paies
pour en sécuriser
la réalisation

cdg²²
CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

01 Le recours à la prestation paie

Face à une réglementation complexe et qui évolue en permanence, vous pouvez confier au Centre de gestion **la réalisation des paies de vos agents et des élus pour la gestion de leurs indemnités.**

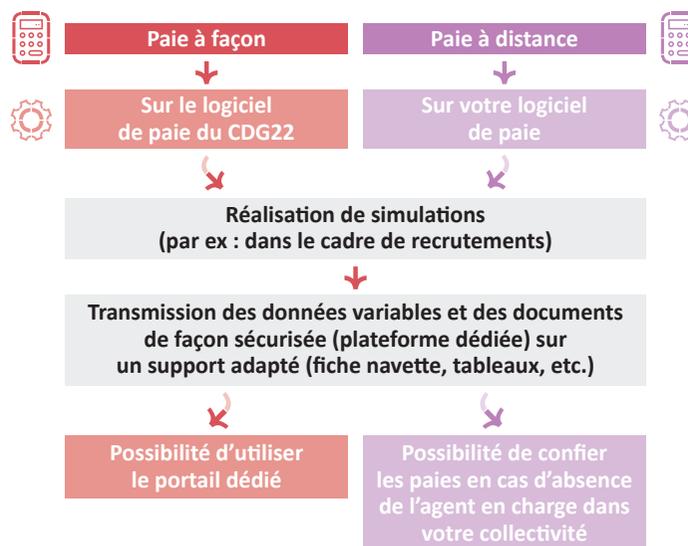
→ LA PRESTATION INCLUT

- **La saisie, le calcul et le contrôle** des bulletins de paies ;
- **La mise à disposition des bulletins, des documents utiles** (états de charge, documents annexes) ;
- **Les conseils personnalisés** pour toutes vos questions relatives à la paie en lien avec le service carrières et le Pôle juridique du CDG22.

→ SES AVANTAGES

- **Garantir l'intégrité des paies** : évolutions juridiques, mises à jour des taux,
- **Libérer du temps aux agents** au bénéfice des autres missions.

02 2 types de prestations



03 Les dates clés de la prestation paie à façon

- **MAXI 5 DU MOIS :**
 - **Envoi des éléments** (fiche navette).
- **MAXI 10 DU MOIS :**
 - **Digitalisation en PDF** des pièces justificatives nominatives à joindre aux bulletins de salaire.
- **ENTRE LE 10 ET 20 DU MOIS :**
 - **Production des bulletins de paie, des états des caisses, des bordereaux de déclaration de cotisations, du fichier de dématérialisation** (bulletins de paie + pièces justificatives nominatives), du fichier HOPAYRA (dans le cas d'un mandatement collectif), du fichier de mandatement.
 - **Digitalisation des pièces justificatives** non nominatives aux mandats
 - **Ordonnancement et transmission du flux PES, transmission du fichier HOPAYRA, déclaration PASRAU** à partir de votre connecteur ou par vos soins, déclarations ou télédéclarations des cotisations.

04 Les dates clés de la prestation paie à distance

- **MAXI 5 DU MOIS :**
 - **Mise à jour des dossiers agents** et saisie des arrêtés d'absence.
 - **Envoi des éléments** (fiche navette).
- **MAXI 10 DU MOIS :**
 - **Saisie des éléments de paie, transmission des bulletins pour contrôle et validation des bulletins par courriel.**
 - **Digitalisation en PDF** des pièces justificatives nominatives à joindre aux bulletins de salaire.
- **ENTRE LE 10 ET 20 DU MOIS :**
 - **Intégration des mandats** dans le logiciel de comptabilité.
 - **Production des bulletins de paie, des états des caisses, des bordereaux de déclaration de cotisations, du fichier de dématérialisation** (bulletins de paie + pièces justificatives nominatives), du fichier HOPAYRA (dans le cas d'un mandatement collectif), du fichier de mandatement.
 - **Intégration des mandats** dans le logiciel de comptabilité.
 - **Digitalisation des pièces justificatives** non nominatives aux mandats
 - **ou association des pièces justificatives** non nominatives aux mandats.
 - **Ordonnancement et transmission du flux PES, transmission du fichier HOPAYRA, déclaration PASRAU** à partir de votre connecteur ou par vos soins, déclarations ou télédéclarations des cotisations.
 - **Ordonnancement et transmission du flux PES, transmission du fichier HOPAYRA, déclaration PASRAU** à partir de votre connecteur ou par vos soins, déclarations ou télédéclarations des cotisations.

